

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES (Document d'entrée en relation)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

L'entreprise :

Nom (ou dénomination sociale) : OptiFi HFM (FMU Finance SARL)

Siège social : 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice

N° SIREN : 818398927

N° NAF/APE : 7022Z

Le cabinet entretient un partenariat capitalistique et opérationnel avec le cabinet HFM Associés, qui détient 25 % du capital de FMU Finance. Ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention de collaboration exclusive, portant exclusivement sur une mutualisation de moyens et ne conférant à HFM Associés aucun pouvoir de contrôle opérationnel, commercial ou décisionnel sur FMU Finance.

À ce titre, HFM-Associés accompagne FMU Finance dans la recherche et la structuration de partenariats stratégiques, la mise à disposition de ressources d'analyse et de veille réglementaire, l'édition, la mise à jour et le suivi des documents réglementaires, l'accompagnement sur les évolutions normatives applicables à la profession.

En revanche, FMU Finance conserve une totale autonomie dans la conduite de ses missions, la sélection des solutions proposées, la relation client et l'engagement de sa responsabilité professionnelle

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller, qui est responsable du traitement de vos données, pour le bon déroulement des missions (CGP, CIF, IAS, etc.) que vous nous confiez ainsi qu'aux fins de vous proposer d'autres missions ou services qui peuvent vous être utiles. Elles sont conservées pendant une durée de 5 années suite à la fin de notre relation ou plus si avec votre accord ou si des dispositions réglementaires ou légales l'imposent. Ces données sont destinées à un traitement interne notamment à travers nos logiciels (dont les éditeurs sont notamment Microsoft et Harvest), à notre association professionnelle, nos autorités de tutelle, nos partenaires contractuels, filiales, ou autres professionnels lorsque la mission le rend nécessaire (cf. Politique de traitement des données OptiFi HFM ci-après). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant votre conseiller ou en contactant : contact@optifi-hfm.com ou OptiFi HFM, 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorité de tutelle :

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16001435 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF.

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier (type b) ou mandataire d'IAS. Le service de niveau 1 est fourni par défaut en l'absence de demande expresse du client pour un service de niveau 2 ou 3, adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.

Votre conseiller peut vous fournir un **Service de conseil** en financement (en immobilier) qui sera précisé comme étant indépendant ou non dans le contrat de service considéré. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte potentiellement sur une gamme restreinte de contrats de crédit disponibles sur le marché. Le montant de la rémunération de ce service sera précisé dans le contrat de service considéré en fonction de la mission.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs :

- **Démarcheur bancaire ou financier** : Voir le tableau des partenariats ci-après le cas échéant.

Votre conseiller/intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Elles sont souscrites auprès de MMA ENTREPRISE - MMA IARD sous le numéro 127122250 (par l'intermédiaire du cabinet Vallois Assurance, 94 rue Saint Lazare, 75009 Paris) :

Responsabilité Civile Professionnelle		
	Garantie par sinistre	Garantie par année
CIF	600 000 €	600 000 €
IAS	1 564 610 €	2 315 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;

FMU FINANCE SARL (RCS Nice n° 818398927 – Capital de 5 000 € - sise 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice - code NAF n° 7022Z), membre n°E008387 de l'ANACOFI et l'ANACOFI CIF – RCP MMA Entreprise n° 127122250 - Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (COA), référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16001435, N° TVA intracommunautaire : FR 14 818398927.

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Partenaires, établissement de crédit, et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
HFM Associés	CGP	Apport d'affaires	Com. + honoraires
Inter Invest	Gestion	Commercialisation	Com. + honoraires
EAVEST	Broker / CIF	Partenariat	Com. + honoraires
SwissLife	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
Profina	Ingénierie Fi.	Apport d'affaires	Com. + honoraires
Entrepreneur Invest	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
WEALINS	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
ClubFunding	CIP / PSPF	Apport d'affaires	Com. + honoraires
123 IM	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Auris Gestion (ex : Salamandre AM)	Gestion	Distribution + Apport d'affaires	Com. + honoraires
ONELIFE	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
Lombard Int. Ass. S.A.	Assureur	Convention de courtage	Com. + honoraires
Generali	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
Pierre Premier Gestion	Gestion	Commercialisation	Com. + honoraires
AXA THEMA	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
Novaxia	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
EQUITIM	Ent. d'invest.	Partenariat	Com. + honoraires
Eres	IAS	Commercialisation	Com. + honoraires
ClubFunding AM	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Sofidy	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Finaltis SAS	Gestion	Apport d'affaires	Com. + honoraires
CARDIF	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
Odyssée Venture	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
ALPHEYS	PSI	Partenariat	Com. + honoraires
Perial AM	Gestion	Distrib. + démarchage	Com. + honoraires
SwissLife Banque	Banque	Distribution	Com. + honoraires
Axa Banque	Banque	Apport d'affaires	Com. + honoraires
OGP	Gestion immo.	Apport d'affaires	Com. + honoraires
SOCALVIE	IAS	Apport d'affaires	Com. + honoraires
MMA	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
La Française AM	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Aestiam	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Intenciel Patrimoine	Assureur	Distribution (courtage)	Com. + honoraires
FONCIERE MAGELLAN	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
SOGE LIFE	Assureur	Distribution	Com. + honoraires
Société Générale Lux.	Banque	Apport d'affaires	Com. + honoraires
KYANEOs AM	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
IROKO	Gestion	Distribution	Com. + honoraires
Finaval	CIF	Partenariat	Com. + honoraires
... *	...	...	...

* La liste est non exhaustive. Les noms des autres banques ou établissements avec lesquels le professionnel a un accord pourront être communiqués sur simple demande du client.

1 Existence de liens capitalistiques entre OptiFi HFM et la société visée

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL :

Service :

Le conseiller s'efforce de constituer et de maintenir une offre notamment de solutions de financement d'investissements financiers et d'assurance de qualité ainsi que de services annexes de gestion administrative et de suivi de ces solutions (ex: simulateurs, extranet d'agrégation permettant le suivi, etc.), de conseils (ex: stratégie et organisation patrimoniale, constitution des allocations de fonds d'investissements), et de la connaissance de leur environnement fiscal. Le conseiller sélectionne parmi ces solutions celles qui seront les plus adaptées aux besoins, objectifs et profil du client et, le cas échéant, l'accompagne pour le suivi des produits et services conseillés. Le client est informé que le conseil repose sur l'analyse d'un éventail restreint d'instruments financiers, limité aux produits proposés par un nombre restreint de partenaires.

MODE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF :

Conformément à son mode d'exercice, le cabinet délivre un conseil en investissement financier non-indépendant. Le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. À ce titre, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par les entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens contractuels, économiques ou capitalistiques (dans ce dernier cas cela est précisé au client).

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, notamment, en matière de conseil en investissement financier, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction

faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion. Une information plus précise sera automatiquement fournie une fois connus les produits et services choisis par le client. La rémunération peut comprendre en complément des honoraires de conseil qui sont définis en amont dans la lettre de mission et/ou le rapport d'adéquation. Le conseiller peut être rémunéré par des honoraires définis à l'avance. Lorsque les honoraires ne sont pas forfaitaires, le tarif horaire est de 300 € TTC (250€ HT) de l'heure. Le montant des honoraires est, le cas échéant, quoi qu'il en soit précisé contractuellement en amont de la mission ou de la consultation.

MODE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, notamment, en matière de courtage en assurance sur la vie, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée (généralement de 0% à 5%) déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion (généralement environ 50% de ces derniers). Une information plus précise sera automatiquement fournie une fois connus les produits et services choisis par le client. La rémunération peut comprendre en complément des frais de dossier qui sont toujours définis en amont dans la déclaration d'adéquation.

MODE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOB :

Pour les services d'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement, la rémunération du conseiller est constituée par :

- 1) Une possible commission perçue auprès de l'établissement ayant financé votre projet qui vous sera précisée le cas échéant. Cette commission s'établit généralement entre 0% et 1% (souvent plafonnée).
 - 2) Des honoraires d'intermédiation qui dépendent de la complexité du dossier et qui sont prévus en amont dans le mandat de recherche en financement qui vous est proposé pour cadrer la prestation et l'intervention du conseiller. Ces honoraires s'établissent généralement de 1% à 3% du montant financé mais peuvent être inférieur ou supérieur en fonction de la complexité du dossier.
 - 3) Des honoraires de conseils attachés au service de conseil (mentionné à l'article L. 519-1-1 du Code Monétaire et Financier), qui feront l'objet d'un contrat prévoyant la rémunération en amont et d'une facturation totalement distincte de la prestation d'intermédiation le cas échéant.
- Ces honoraires sont définis en amont en fonction de la complexité du dossier.

Lorsqu'elle existe, la rémunération par commissions, entendue comme étant non versée directement par le client, peut être susceptible de générer des conflits d'intérêts entre le conseiller et le client.

MODES DE COMMUNICATION :

Le conseiller pourra utiliser comme mode de communication avec son client les courriels, les applications de messagerie, le téléphone, les rendez-vous en visioconférence ou les rendez-vous physiques.

GESTION DES CONFLITS D'INTERETS :

Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflit d'intérêt, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de ladite mission. A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui nous amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaître le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaître les effets. Dans tous les cas le conseiller ne doit pas effectuer une mission qui l'amènerait à favoriser l'un de ses clients au détriment d'un autre.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017 et recommandation ACPR du 9 mai 2022.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE :

Vous pouvez adresser vos réclamations à votre conseiller par les modes de communications habituels. Le cas échéant, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : OptiFi HFM - 31 boulevard Victor Hugo – 06000 NICE

Par téléphone : 06 99 82 67 61

Par mail : contact@optifi-hfm.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

1) Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

2) Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02, Site internet : <http://www.amf-france.org/le-mediateur>

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09, Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiation ANM Consommation :

ANM CONSO 25 Allée Rose Dieng Kuntz75019 PARIS

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES

POLITIQUE DE GESTION DES DONNEES ET DE CONFIDENTIALITE

1- QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ? QUELLES DONNÉES SONT COLLECTÉES ?

1.1 – Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Les données personnelles sont les informations qui permettent directement ou indirectement d'identifier une personne physique ou morale et qui sont relatives à cette personne. Ces données sont en général collectées auprès d'une personne, appelée personne concernée, et sont régies par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

1.2- Quelles données sont collectées ?

Des données personnelles sont collectées lors de la prise de contact et le processus de conseil ou d'intermédiation dont la demande a été exprimée intégrant notamment un recueil d'information patrimoniale, un profil de risques de connaissances et d'expérience et, le cas échéant, la transmission de documents justificatifs. Les Données personnelles peuvent être fournies librement par le client ou collectées automatiquement lorsqu'il utilise les outils informatiques mis à sa disposition notamment à travers le logiciel O2S de Harvest et l'extranet client mis à la disposition du client le cas échéant ou encore à travers des PDF remplissables sur l'outil extranet Microsoft de gestion électronique des documents utilisé par OptiFi HFM.

2 – QUE FAIT OPTIFI DE MES DONNEES PERSONNELLES ?

2.1 - Informations légales

La société OptiFi HFM (FNU FINANCE SARL au capital de 5 000 €) est immatriculée au RCS de NICE, N° SIRET : 818398927 et code APE : 7022Z.

N° TVA intracommunautaire : FR 14 818398927

Le siège social est situé 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice

Adresse électronique : contact@optifi-hfm.com

Le représentant légal de la société est monsieur Gary VIGIER.

Le responsable des données personnelles est monsieur Gary VIGIER.

2.2 La récolte de données personnelles

OptiFi HFM ne recueille que les données strictement nécessaires au bon fonctionnement de ses activités de courtier en opérations de banque et services de paiement, de courtier en assurance et de conseil en investissements financiers.

Ces données sont récoltées pour mieux analyser vos besoins et vos projets, pour communiquer avec vous de manière pertinente, vous conseiller, vous proposer des produits ou des services utiles et adaptés et enfin vous assurer un suivi dans le temps lorsque la mission que vous nous confiez l'exige. Elles répondent également à des contraintes réglementaires du fait de nos statuts légaux (IOBSP, IAS, CIF).

Les données ainsi récoltées auprès du client sont transmises aux prestataires de services informatiques et logiciel d'OptiFi HFM (Notamment HARVEST O2S et BIG ainsi que MICROSOFT) dans l'optique notamment de leur enregistrement, de leur organisation et de leur conservation aux fins du traitement des missions confiées et de la conformité complémentaire. Le cas échéant certains documents physiques peuvent être conservés dans des armoires fermées à clefs au sein de locaux également sécurisés. Les données sont également transmises aux établissements financiers et/ou d'assurance (compagnies d'assurance, banques, sociétés de gestion, etc.) en vue des intermédiations envisagées avec le client pour répondre aux missions confiées. Le cas échéant certaines données, dans la limite de ce qui est utile pour la mission considérée, peuvent être communiquées à d'autres professionnels (ex : expert-comptable, notaire avocat, agent immobilier, etc.) lorsque la mission l'exige où le prévoit.

Les données personnelles des clients peuvent également être transmises au cabinet HFM-associés dans le cadre de leur veille réglementaire, ainsi qu'aux autorités de contrôle d'OptiFi HFM et autres administrations pour lesquelles ladite communication est obligatoire. Les données ainsi récoltées, sauf avis contraire notifié par écrit du client (OptiFi HFM – 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice ou contact@optifi-hfm.com), peuvent servir à des fins de prospection au sein de la société OptiFi HFM pour ses différentes activités lorsque des produits ou services peuvent être utiles au client, ou au sein de ses filiales ou encore de ses partenaires contractuels. OptiFi HFM ne vend, ne loue, ni ne rend disponible à aucun tiers, étant entendu non liés ou contractuel, les données personnelles fournies par les clients. Les informations communiquées par les clients sont nécessaires pour le traitement de leurs demandes qu'il s'agisse de prestation de courtage en opération de banque et services de paiement, de courtage en assurance ou de conseil en investissements financiers. Si la personne concernée choisit de ne pas les communiquer, OptiFi HFM ne pourra pas traiter ses demandes, ni faire fonctionner les services associés le cas échéant.

3 - LA PROTECTION DU TRAITEMENT DE VOS DONNEES ET LE TEMPS DE CONSERVATION

Vos données sont conservées et traitées tant que les missions confiées perdurent, dans tous les cas à minima pour la durée de détention des produits ou services conseillés et/intermédiés et cinq années au-delà. Une durée plus longue peut-être de mise avec votre accord. Le responsable du traitement des données est la personne, l'entreprise ou un autre organisme qui détermine la finalité et les moyens du traitement des données à caractère personnel (seul ou conjointement avec d'autres). En l'occurrence, il s'agit de votre conseiller désigné lors de la contractualisation (lettre de mission, mandat, ou document de formalisation du conseil) à défaut d'autres personnes désignées spécifiquement.

Le Responsable des données traite les Données du client d'une manière appropriée et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires pour empêcher l'accès, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée des Données.

Le Traitement des données est effectué notamment à l'aide d'ordinateurs ou d'outils informatiques et en suivant les procédures et les modes organisationnels étroitement liés aux finalités indiquées.

Action en justice

Les Données personnelles du client peuvent être utilisées à des fins juridiques par le Responsable des données devant les tribunaux ou à toute étape pouvant conduire à une action en justice.

Le client est conscient du fait que les autorités publiques peuvent exiger du Responsable des données la divulgation des Données personnelles.

Modifications de la présente politique de confidentialité

OptiFi HFM se réserve le droit de modifier à tout moment la présente politique de confidentialité en en informant le client par une mise à jour du présent document communiqué par tous moyens.

4 - QUELS SONT LES ENGAGEMENTS D'OPTIFI HFM ?

Nous sommes très attachés à la protection de votre confidentialité. Nous nous engageons à traiter l'ensemble des Données à caractère personnel que nous récoltons en conformité avec les réglementations en vigueur applicables au traitement des Données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, et notamment les dispositions de la loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).

Il est primordial pour nous que vous puissiez avoir la garantie que nos principes en la matière soient respectés. Nous en avons donc fait des engagements :

Nous ne collectons que le nécessaire : nos collectes sont déterminées en fonction des finalités que nous poursuivons ;

Nous déclarons tenir par écrit un registre répertoriant toutes les catégories d'activités de traitements effectués.

L'enjeu de sécurité et de préservation de l'intégrité de vos données est important : celles-ci sont couvertes par le secret professionnel. Nous prenons ainsi toutes mesures, notamment matérielles et organisationnelles, afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, et la sécurité des Données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées et ce en sensibilisant nos collaborateurs, en sélectionnant nos sous-traitants, en prenant les mesures de sécurité sur nos systèmes d'information, etc.

Nous nous acquittons de notre obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes (droit d'accès, droit à la portabilité, droit à l'effacement, droit à la limitation, etc.). Nous procédons en outre à l'information des personnes concernées préalablement à toute collecte des données et répondons aux demandes de droits.

5 - COMMENT POUVEZ-VOUS EXERCER VOS DROITS ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou de suppression des informations vous concernant dans le respect des obligations réglementaires d'OptiFi HFM.

Vous avez ainsi à tout moment le droit de savoir si vos données personnelles ont été stockées et vous pouvez consulter le responsable des données pour connaître leurs contenus et leur origine, vérifier leur exactitude ou demander à ce qu'elles soient complétées, annulées, mises à jour ou rectifiées.

Vous pouvez aussi demander à ce qu'elles soient transformées en un format anonyme ou à ce que toute donnée obtenue en violation de la loi soit bloquée, ou s'opposer à leur traitement pour tout motif légitime que ce soit.

Le droit à la portabilité vous permet enfin de récupérer les données récoltées dans un format lisible sur machine pour usage personnel ou transfert à un organisme tiers.

Vous pouvez exercer vos droits et obtenir, à tout moment, communication des informations vous concernant, en adressant un courriel à contact@optifi-hfm.com ou en vous adressant à OptiFi HFM, 31 boulevard Victor Hugo, 06000 Nice.

Pour des motifs légitimes, vous avez également un droit d'opposition au traitement des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus que vos données soient traitées par OptiFi HFM, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@optifi-hfm.com

Nous vous informons que la suppression d'une partie de ces données peut nous contraindre à stopper la fourniture des services et prestations attendues et que tout ou partie des données pourront être conservées par OptiFi HFM dans le cadre de ses obligations légales et réglementaire uniquement le cas échéant.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter vos droits sur le site de la CNIL.

Toute réclamation peut être réalisée auprès de la CNIL à l'adresse suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>.

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client, le/...../.....

Signature du client (pouvant être électronique) :